

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 MARS 2019

fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique ministériel

NOR : JUST1906931A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la création du comité technique ministériel du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la justice, au comité technique ministériel, en date du 7 décembre 2018 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité technique ministériel et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
UNSa Justice (5 sièges)	M. FORGET Jean-François M. BONGLET Hervé Mme BRIOUT Béatrice Mme OCHER Muriel M. BESSON David	Mme BRUNEAU Brigitte M. BEGON Fabrice M. RICHARD Alain M. CHAMBAUD Emmanuel M. BAHRI Sofiane
FO (4 sièges)	M. BAUDIN Emmanuel Mme BESNIER-HOUBEN Isabelle Mme BARAUD Laure M. LAMOTTE Philippe	M. BONO Paul Mme CADEL Evelyne M. KARAR Yoan M. GUTMARAES Emmanuel
CGT (3 sièges)	M. DORANGEVILLE Christopher Mme MOTARD Martine Mme TREPP Aurore	M. GAUTHIER Samuel M. DEMOULE Michel M. DEL PAPA Jean-Damien
Interco CFDT (1 siège)	M. BESSEAU Michel	Mme WEBER Mireille-Aline
C.JUSTICE (1 siège)	Mme QUIRIÉ Lydie	M. MONTISCI Michel
FSU (1 siège)	Mme LE LOUËT Laurence	M. MOREUILLE-TASSART Rémy

Article 2

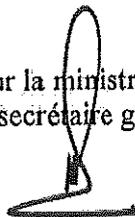
L'arrêté du 18 décembre 2018 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité technique ministériel est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le **18 MARS 2019**

Pour la ministre et par délégation :
La secrétaire générale



Véronique MALBEC